



LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Société à Capital public au Capital Social de 4 973 950 000 FCFA. Contribuable N° M108300010749S

B.P. 503 Garoua. République du Cameroun • Téléphone : +237 696 16 41 40 / 699 99 98 18

Internet : www.lanavet.cm • E-mail : lanavet@lanavet.cm

DECISION N°007/D/LANAVET/DG/DAF/SGRH DU 27 avril 2026

Portant annulation de l'Appel d'Offres National N°002/AONO/LANAVET/CIPM/2026 du 07/04/2026 relatif à l'acquisition des équipements de production des biofertilisants au Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET).

Lot 1 : Acquisition d'une unité de production des biofertilisants et de deux (02) conteneurs chambres froide au LANA VET.

Le Directeur Général du LANA VET
Maître d'ouvrage,

- Vu La constitution ;
- Vu Le décret n° 83/479 du 08 Octobre 1983 créant le Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu Le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu Le décret n°2021/089 du 12 Février 2021 portant transformation du Laboratoire National Vétérinaire en Société à Capital Public ;
- Vu Le décret n°2021/090 du 12 Février 2021 portant approbation des statuts du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu La résolution n°001/S EXT CA/LANAVET/2025 du 14 août 2025 portant nomination du Directeur Général du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) ;
- Vu la Décision n°25-01/LANAVET/PCA/CAB du 05 septembre 2025 portant désignation des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du LANA VET ;
- Vu La loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu La circulaire n°0001877/C/MNFI du 31 décembre 2025 portant instruction relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, annulé l'Appel d'Offres National N°002/AONO/LANAVET/CIPM/2026 du 07/04/2026 relatif à l'acquisition des équipements de production des biofertilisants au Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET).

Lot 1 : Acquisition d'une unité de production des biofertilisants et de deux (02) conteneurs chambres froide au LANA VET.

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Garoua, le 27 avril 2026

**Le Directeur Général du LANAVET,
Maître d'ouvrage**

Ampliations :

- ARMP/NO ;
- Président CIPM ;
- DAF ;
- Affichage /Chrono



Garga Gonné

Dr. Garga Gonné
Vétérinaire Hors Echelle